



REPUBLICQUE FRANCAIS
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
MAIRIE DE THEZA

Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le

ID : 066-216602086-20251210-682025-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°68/2025
Objet : DECISIONS DU MAIRE SUR LA BASE DE SES DELEGATIONS

Membres : 18

Présents : 17

Procuration : 1

Voix délibérative : 18

**Date de la
convocation :
05.12.2025**

**Date d'affichage :
12.12.2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le Mercredi 10 Décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Ville de Theza régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil de la commune en séance publique, sous la présidence de Jean-Jacques THIBAUT, Maire.

Présents : Jean-Jacques THIBAUT ; Marc GIMBERNAT ; Lydie MAJORAL ; Suzanne SICARD ; Laurent TOIX ; François MOUTTE ; Thierry SOLDA ; Robert DIAZ ; Patricia BAILLEUL ; Magali ROUGE ; Nicolas MOREL ; André PRADIER ; Laurent DESAINRIQUER ; Sophie SALA ; Marie-Odile BEAUVOIS ; Michèle VALDENNAIRE ; Philippe GARCIA

Absents ayant donné procuration : Cécile GRIVOIS-DONAT (donne procuration à Laurent TOIX) ;

Secrétaire de séance : André PRADIER

Le Maire expose à l'Assemblée,

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises sur la base de ses délégations.

752025	Proposition complémentaire rajout bordures contours arbres – FRANCE EXTERIEURS
762025	Remplacement gazon terrain multisports – TERRASSEMENT AMENAGEMENT CONSEILS
772025	Décorations fêtes de fin d'année – TECHNIC INDUSTRIES DECOLUM
782025	Décorations fêtes de fin d'année – TECHNIC INDUSTRIES DECOLUM
792025	Remplacement du four du restaurant scolaire – GRAND FROID DU ROUSSILLON
802025	Relevé topographique Rue de l'Église – AGT
812025	Création mat double éclairage public – AGECE
822025	Proposition complémentaire gazon synthétique école maternelle – FRANCE EXTERIEURS
832025	Jeux de l'école maternelle – TRANSALP
842025	Renaturation cours des écoles – PALMBEACH
852025	Modification de l'acte constitutif de la régie Jeunesse
862025	Matériel pour éclairage du terrain de football – FILIAMETAL
872025	Matériel pour éclairage du terrain de tennis – FILIAMETAL

**Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal à l'unanimité**

- Prend acte des décisions de Monsieur le Maire sur la base de ses délégations

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Le Maire

Jean-Jacques THIBAUT



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie certifiée conforme à l'original
Au registre sont les signatures